



COURRIER POUR AUGMENTATION DE LA PENSION

Par **SONIANNA**, le **20/11/2012** à **14:21**

bonjour a vous tous

tous d abors merci d etre la a nous aider a repondre a nos questions.

voila, je souhaite faire une demande pour faire augmenter la pension de ma fille qui est actuellement de 159e par mois.

cela n a jamais ete revise depuis sa naissance

je précise que celle ci a maintenant 12 ans et les frais ne sont plus les meme.

je suis salarie et mon salaire et au smic.

auriez vous l amabilité de bien vouloir me donner quelques formules pour cette lettre et m indiquer quelques conseils pour que puisse etre accorde ma demande (je ne compte pas demander la lune, mais 200e de pension serait resonnable (?)

merci a tous

Par **cocotte1003**, le **20/11/2012** à **14:38**

Bonjour, normalement dans le jugement il doit y avoir une indexation de prévue, c'est la

premiere chose à demander avec la possibilité de revenir sur le 5dernieres année,
cordialement

Par **Marion2**, le **20/11/2012** à **15:51**

Bonjour,

cocotte1003 a raison. Regardez sur le jugement de divorce si une indexation de la pension alimentaire est indiquée.

Si c'est le cas, c'était au père de la réévaluer tous les ans.

Vous pouvez également demander par courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez une augmentation de la pension alimentaire .

Un avocat n'est pas obligatoire.

Cdt